

Le Mot de la Direction

Q : Qui est le Directeur Général de SOWELL Résidences et Hôtels ?

A : Vincent MULLER est notre Directeur Général. Il vous souhaite personnellement la bienvenue et espère que vous trouverez votre place au sein de notre grande famille.

Qui Sommes-nous ?

Q : Depuis quand SOWELL existe-t-il et quelle est son évolution ?

A : Le groupe Soleil Vacances, devenu SOWELL Hôtels et Résidences en avril 2021, existe depuis 1985. Nous sommes un acteur majeur de l'hôtellerie de tourisme française, avec une offre diversifiée pour répondre aux attentes de nos clients.

SOWELL en Quelques Chiffres

Q : Combien d'établissements SOWELL existe-t-il ?

A : Nous avons 33 hôtels et résidences de tourisme, avec un total de 1 681 chambres et appartements.

Nos Valeurs

Q : Quelles sont les valeurs fondamentales de SOWELL ?

A : Nos valeurs incluent le SBAM (Sourire, Bonjour, Au revoir, Merci), la présentation soignée, l'assiduité, la ponctualité, la maîtrise de soi, l'adaptabilité et l'implication.

Votre Contrat de Travail

Q : Quels types de contrats SOWELL propose-t-il ?

A : Vous pouvez être embauché sous un Contrat à Durée Déterminée Saisonnier (CDDS) ou un Contrat à Durée Indéterminée (CDI), selon les besoins de l'établissement et votre disponibilité.

La Tenue de Travail

Q : Dois-je fournir ma propre tenue de travail ?

A : Non, une tenue de travail vous sera remise à votre arrivée. Une caution de 80 € vous sera demandée, mais elle vous sera restituée en fin de saison contre la restitution de la tenue.

Le Logement

Q : SOWELL fournit-il un logement pour les nouveaux employés ?

A : Oui, un logement vous est fourni gratuitement. Une caution de 200 € vous sera demandée, remboursable en fin de contrat sauf en cas de dommages ou de perte de clés.

La Mutuelle

Q : Comment fonctionne la mutuelle chez SOWELL ?

A : Vous bénéficiez d'une mutuelle chez HELIUM dès votre embauche, avec 50% du coût pris en charge par l'entreprise. Le coût pour le salarié est de 15,21€ par mois pour le forfait de base.

La Prévoyance

Q : Qu'est-ce que la prévoyance chez SOWELL ?

A : L'employeur cotise pour vous une somme en cas de décès ou d'invalidité. Vous devez remplir un document obligatoirement lors de votre embauche.

Perspectives de Carrière

Q : Quelles sont les perspectives de carrière chez SOWELL ?

A : Chez SOWELL, nous valorisons le développement professionnel et offrons des opportunités de carrière, de mobilité et d'évolution pour ceux qui souhaitent s'engager à long terme avec nous.